

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 16 mars 2023, à compter de 13 h 20, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Bruno Marchand, Québec, président
- Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec
- M. le conseiller Serge Côté, Lévis
- M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la préfète Lina Labbé, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Pierre-Luc Lachance, Québec
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec
- M. le conseiller Claude Villeneuve, Québec
- M. le conseiller David Weiser, Québec

Sont également présentes :

- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Sont absents :

- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du comité exécutif
- Mme la conseillère Amélie Landry, Lévis
- Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2023-18**

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par M. Serge Côté, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
  - Corriger la date du point 3 pour le 16 février 2023 au lieu du 17 novembre 2022
  - Ajouter le point 4DG) 3 – Modification à la commission consultative instituée dans le cadre de la modification du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

Adoptée

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 février 2023

#### **Résolution n° C-2023-19**

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par Mme Lina Labbé, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 février 2023.

Adoptée

Ressources humaines – Modification du plan d'effectifs**Résolution n° C-2023-20**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu :

- De procéder à la modification du Plan d'effectifs de la Communauté métropolitaine de Québec, tel que présenté à l'annexe 3, excluant les requalifications de postes, et ce, à compter du 20 mars 2023.
- De poursuivre la réflexion et la discussion en vue de concrétiser, à court et moyen terme, les autres recommandations identifiées dans le document présenté à l'annexe 2.

Référence : Rapport décisionnel du 16 mars 2023

Responsable : Direction générale

Adoptée

Ressources humaines – Embauche d'une conseillère en développement social (poste contractuel à durée indéterminée)**Résolution n° C-2023-21**

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Sébastien Couture, il est unanimement résolu :

- De procéder à l'embauche de Mme Catherine Ferland Blanchet à titre de conseillère en développement social. Sous la supervision de la coordonnatrice en développement social, elle occupera un poste contractuel à temps plein (35 h/sem.) à durée indéterminée, mais d'un minimum d'un an. L'employée sera soumise à une période de probation de six (6) mois. L'entrée en fonction est prévue dans les prochaines semaines, selon une date à convenir.
- D'accorder à Mme Ferland Blanchet un salaire correspondant à l'échelle salariale (2023) du personnel professionnel de classe 3 (60 277 \$ et 104 380 \$) ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi.

Référence : Rapport décisionnel du 16 mars 2023

Responsable : Direction générale

Adoptée

Modification à la commission consultative instituée dans le cadre de la modification du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)**Résolution n° C-2023-22**

Sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance, appuyée par Mme Lina Labbé, il est unanimement résolu :

Considérant l'impossibilité pour M. Steeve Verret, conseiller à la Ville de Québec, membre et vice-président de la commission consultative pour étudier le projet de règlement modifiant le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec (Commission), d'assister à l'assemblée de consultation publique telle que dument convoquée, il est proposé de :

- Modifier la résolution n° C-2023-08 afin de réduire le nombre de membres composant la Commission à 2 élus, soit :

- M. Sébastien Couture, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
- De nommer à titre de vice-président de la Commission : M. Guy Dumoulin

Responsable : Direction générale

Adoptée

Règlement établissant le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière n° 2012-61 – Modification

**Résolution n° C-2023-23**

CONSIDÉRANT le Règlement établissant le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière n° 2012-61 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec);

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la CMQuébec que le Règlement n° 2012-61 soit modifié de la façon prévue par le règlement d'amendement visé par la présente résolution afin de fixer les taux pour les contributions municipales annuelles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- D'adopter le Règlement n° 2023-110 modifiant le Règlement établissant le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière n° 2012-61 de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 16 mars 2023

Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Zones inondables – Avenant n° 4 à la Convention d'aide financière signée avec le MAMH pour l'actualisation de la cartographie des zones inondables

**Résolution n° C-2023-24**

Sur proposition de M. Serge Côté, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) et la secrétaire corporative, ou en leur absence ou empêchement d'agir, le vice-président du comité exécutif et la directrice générale et trésorière, à signer l'avenant n° 4 à intervenir à la Convention d'aide financière intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la CMQuébec pour la délimitation des zones inondables sur son territoire afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, et ce, afin de prolonger de deux années cette Convention, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'avenant joint au présent rapport décisionnel.

Référence : Rapport décisionnel du 16 mars 2023

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la CPTAQ – Demande d’aliénation et d’utilisation à des fins autres que l’agriculture pour de la sécurisation routière à Saint-Augustin-de-Desmaures (dossier 440152)

**Résolution n° C-2023-25**

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par M. Sylvain Juneau, il est unanimement résolu :

- D’informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) :
  - Que la demande du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) au dossier 440152, visant l’aliénation et l’utilisation à des fins autres que l’agriculture de parties des lots 3 056 316 et 3 056 406 d’une superficie de 0,18673 hectare, est de nature locale et n’a pas d’impact particulier sur le territoire et les activités agricoles ou sur la planification du territoire métropolitain, et qu’aucune mesure particulière d’un règlement de contrôle intérimaire métropolitain en vigueur n’est concernée par la présente demande;
- De transmettre à la CPTAQ et au MTMD copie du présent rapport décisionnel et des annexes l’accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 16 mars 2023

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Projet de réduction des plastiques à usage unique dans l’alimentation – Octroi d’un contrat pour une campagne de communication

**Résolution n° C-2023-26**

Sur proposition de M. Claude Villeneuve, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu :

- D’accorder un contrat de gré à gré à la firme Les Mauvais Garçons pour accompagner la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) dans la réalisation d’une campagne de communication dans le cadre du projet « Les plastiques à usage unique dans l’alimentation, un projet mobilisateur de réduction à la source de la CMQuébec », pour un montant de 98 750 \$ (excluant les taxes), le tout en conformité avec l’offre de services datée du 20 février 2023.
- D’autoriser la direction générale de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 16 mars 2023

Certificat trésorerie : CT-2023-05

Responsable : Environnement

Adoptée

Réalisation de plans de gestion des déplacements en entreprises sur le territoire de la CMQuébec par Mobili-T – Autorisation de signature

**Résolution n° C-2023-27**

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu :

- D'accorder à Mobili-T une aide financière d'un montant maximal de 45 218 \$ (taxes incluses) pour la réalisation de plans de gestion des déplacements en entreprise sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) ou pour un accompagnement, sous forme de banque d'heures, au dépôt de demandes au Programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO) et ce, jusqu'au 30 décembre 2027 ou jusqu'à épuisement du montant alloué, selon la première échéance à être atteinte.
- D'autoriser la directrice générale et trésorière et la secrétaire corporative de la CMQuébec à signer l'entente à intervenir avec Mobili-T et tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 16 mars 2023  
Certificat trésorerie : CT-2023-06  
Responsable : Transport et mobilité durable

Adoptée

#### Bordereau d'information

##### A) Contrats octroyés par le comité exécutif :

- Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la CMQuébec (Rive-Nord) révisé – Octroi d'un contrat pour le soutien technique et audiovisuel pour les séances consultatives: Octroyer à la firme Solotech inc., un contrat pour accompagner la CMQuébec lors des séances consultatives en assurant le soutien technique et audiovisuel requis au bon déploiement des séances qui auront lieu du 28 février au 14 mars 2023 sur le territoire de la CMQuébec concerné par le PMGMR, pour un montant maximal de 20 000 \$ (taxes incluses). - Résolution no E-2023-11

B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1<sup>er</sup> janvier au 2 mars 2023

C) 2023-03-07 – Note - Suivi du plan d'effectifs et des mouvements de personnel à la CMQuébec

D) 2023-02-23 – Lettre – M. Lefebvre – Suivi de la séance du conseil du 19 janvier 2023

E) 2023-01-17 – Lettre – Recyc-Québec – Avis de non-conformité du projet de plan conjoint de gestion des matières résiduelles révisé d'Énercycle 2023-2030

#### Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

#### Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

#### Clôture de la séance

##### **Résolution n° C-2023-28**

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 35.

Adoptée

Les résolutions n<sup>os</sup> C-2023-18 à C-2023-28 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE